

CONGRÈS AKR, Marseille 26 et 27 Mai 2017



Modalités d'inscription en DPC

1. Créer son profil sur www.mondpc.fr:

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Adresse professionnelle
- Téléphone
- Courriel + création mot de passe
- N° RPPS ou ADELI ou N° carte CPS (carte CPS à scanner)
- RIB en vue de l'indemnisation par l'ANDPC

2. Rechercher une action

- Sur votre compte DPC,
 - à gauche cliquer sur « Recherche action »
- Renseigner la référence de l'action ANDPC (N° ci-dessous)
- Cliquer sur : « Rechercher »,
 - puis « Détail Action DPC »
 - puis « S'inscrire » en bas de la page
 - et enfin « Valider »

N° Action DPC

Médecin = Action N° 57781700068, Session N° 1
Masseur-kinésithérapeute = Action N° 57781700069, Session N° 1
Pédicure-podologue = Action N° 57781700070, Session N° 1

Indemnisation ANDPC

Médecin : 630€
Masseur-kinésithérapeute : 448.70€
Pédicure-podologue : 420€